DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 23 DEC. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2014**

Compte rendu affiché le **26 décembre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **12 décembre 2014**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Morad AGGOUN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Nawelle CHHIB.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Philippe ZITTOUN à Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

Objet :

14.12.0218
Rémunération du personnel pour le recensement de la population

RAPPORT DE MADAME DA COSTA

Mesdames, Messieurs,

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

En partenariat étroit avec la commune, l'INSEE organise cette année l'enquête de recensement de la population du 15 janvier au 21 février 2015.

Pour effectuer la collecte des données sur le territoire de la commune, il est nécessaire de recruter et de rémunérer des agents recenseurs qui recenseront environ 1 400 logements et plus de 3 000 personnes.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ De fixer la rémunération brute de ces agents à :
- 1,40 € par feuille de logement,
- 2,00 € par bulletin individuel.

Les frais de déplacement pour le recensement de la population à l'intérieur du territoire de notre commune seront indemnisés à hauteur du tarif d'un abonnement TCL permanent, conformément à la délibération du 13 octobre 2010.

Une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête, sera versée par l'Etat avant la fin du premier semestre 2015. Elle s'élève à 9 117 €.

Le montant de la dépense correspondante sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Fixe la rémunération brute de ces agents à :
- 1,40 € par feuille de logement,
- 2,00 € par bulletin individuel.

➢ Dit que les frais de déplacement pour le recensement de la population à l'intérieur du territoire de notre commune seront indemnisés à hauteur du tarif d'un abonnement TCL permanent, conformément à la délibération du 13 octobre 2010.

➢ Dit qu'une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête, sera versée par l'Etat avant la fin du premier semestre 2015. Elle s'élève à 9 117 €.

➢ Dit que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2015.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour la Députée – Maire,
Le 1er adjoint délégué aux Finances et à la gestion des équipements sportifs

MAIRIE de VAULX (Rhône)

Pierre DUSSURGEY